



Assemblée générale

Distr. générale
15 avril 1999

Original: français

Cinquante-quatrième session

Point 39 de la liste préliminaire*

**Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés
par les gouvernements pour promouvoir et consolider
les démocraties nouvelles ou rétablies**

Lettre datée du 14 avril 1999, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après les communiqués respectifs du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale et des missions d'observation de l'Organisation internationale de la francophonie, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des États arabes (voir annexes) relatifs à l'élection présidentielle qui a eu lieu le 9 avril 1999 à Djibouti et qui comme vous savez s'est déroulée dans le calme et la sérénité.

Je vous prie de bien vouloir les faire circuler en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de la liste préliminaire.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Badri Ali **Bogoreh**

* A/54/50.

Annexe I

Communiqué du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale de Djibouti

Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale communique que la deuxième élection présidentielle pluraliste, du 9 avril 1999, s'est déroulée sur l'ensemble du territoire national dans le calme et la sérénité.

Le peuple djiboutien a ainsi témoigné des qualités d'homme d'État et d'expérience à M. Ismail Omar Guelleh en lui confiant, à l'aube du XXI^e siècle, la destinée de notre nation.

L'élection de M. Ismail Omar Guelleh, qui fut 22 années durant le principal collaborateur du père fondateur de la nation djiboutienne, Al Hadj Hassan Gouled Aptidon, constitue un gage vers plus de progrès dans la paix, dans la démocratie, l'unité et la concorde nationales.

Le peuple djiboutien a su, encore une fois, donner la preuve de sa maturité aux prophètes de malheur qui n'ont pas cessé de prédire l'imminence de graves troubles à l'annonce des résultats de cette élection présidentielle.

Annexe II

Communiqué conjoint des missions d'observation de l'Organisation internationale de la francophonie, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des États arabes sur le déroulement de l'élection présidentielle du 9 avril 1999 en République de Djibouti

À la demande du Gouvernement de la République adressée respectivement à MM. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et Ahmed Esmat Abdel-Méguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes et sur décision de ces derniers, trois délégations ont été envoyées et ont conjugué leurs efforts pour conduire une mission d'observation propre à contribuer à la transparence de l'élection présidentielle du 9 avril 1999 en République de Djibouti.

Les délégations ont pu prendre connaissance des conditions de l'organisation de cette élection au cours de différentes rencontres avec les institutions impliquées dans le processus électoral.

Les délégations ont également pu avoir des entretiens avec les deux candidats.

Les équipes formées par ces délégations se sont déplacées dans la mesure de leurs effectifs dans le district de Djibouti et dans diverses localités des districts de l'intérieur du pays (district de Tadjourah : Tadjourah, Sagallou, Kalaf, Ardo, Randa; district d'Obock : Khor-Angar, Lahasse; district d'Ali-Sabieh : Ali-Sabieh, Gualileh). Ces équipes ont couvert plus d'une centaine de bureaux de vote sur les 211 ouverts sur l'étendue du territoire.

L'observation de l'organisation et du déroulement du scrutin a amené les délégations à constater ce qui suit :

- a) La campagne électorale, que les délégations ont en partie observée, ainsi que le scrutin présidentiel, se sont tenus dans les échéances fixées par les textes et se sont déroulés dans le calme;
- b) Les électrices et les électeurs se sont présentés en grand nombre pour choisir leur candidat dans le secret des isolements;
- c) Des efforts ont été mis en oeuvre pour maintenir un esprit d'équité et pour offrir des conditions matérielles adéquates aux électeurs;
- d) Les forces de l'ordre présentes se sont cantonnées dans leur rôle de garant de l'ordre public sans interférer dans le déroulement du scrutin;
- e) L'impression des cartes d'électeurs et leur mise à disposition des inscrits se sont effectuées de manière globalement satisfaisante;
- f) Le dépouillement des bulletins de vote s'est effectué dans des conditions de transparence et de sérénité pour les deux parties.

Parallèlement à ces constats positifs, l'ensemble des délégations tiennent à souligner le point suivant : les heures d'ouverture et de fermeture de certains bureaux de vote, tant dans le district de Djibouti que ceux de l'intérieur n'ont pas été respectées pour des motifs divers :

- Arrivée tardive des membres des bureaux de vote;
- Ouverture tardive des lieux de vote;
- Informations contradictoires sur les horaires;

- Raisons d'insécurité;
- Arrivée tardive du matériel.

Les délégations ont également observé :

a) Sur le plan du personnel électoral, un manque évident de formation ayant conduit à :

- i) Une diversification des schémas dans la conduite des différentes étapes du scrutin;
- ii) La confusion entre le rôle des représentants des candidats et celui des membres du bureau de vote due à une méconnaissance du rôle de chacun;
- iii) La non-exigence de la présentation d'une pièce d'identité en complément de la carte d'électeur dans quelques bureaux;
- iv) L'usage inapproprié du matériel électoral (non-usage de l'encre indélébile surtout en milieu rural, non-utilisation inadéquate du perforateur, etc.);
- v) Une insuffisance dans la préparation de l'électorat menant à une méconnaissance de l'utilisation des bulletins de vote et de l'isoloir;

b) Sur le plan matériel :

- i) L'existence de deux types d'urnes, transparentes dans le district de Djibouti et en bois dans l'intérieur du pays;
- ii) L'existence de deux types d'encres, indélébile dans certains districts et ordinaire dans certains bureaux du milieu rural.

Pour conclure, les trois missions internationales d'observation tiennent à souligner qu'en dépit des aspects organisationnels perfectibles ci-dessus mentionnés, l'élection présidentielle en République de Djibouti du 9 avril 1999 s'est déroulée dans des conditions où les efforts de transparence, de sincérité et d'équité ont prévalu. Elles tiennent à remercier les autorités et les populations de la République de Djibouti pour l'accueil et les facilités qui leur ont été accordés tout au long de leur mission.